

## Corrigé proposé par SES réussite

Première – SES

Le marché du thon blanc (exemple fictif)

### Première partie – Mobilisation des connaissances et traitement de l'information (10 points)

#### Question 1 (4 points)

Rappel de la question : Distinguez les marchés selon leur degré de concurrence.

La concurrence parfaite correspond à un marché sur lequel il existe un très grand nombre d'offreurs, des produits homogènes, une information parfaite et une libre entrée sur le marché. En effet, aucune entreprise ne peut influencer le prix : elles sont preneuses de prix.

La concurrence monopolistique se caractérise par la présence de nombreuses entreprises proposant des produits différenciés. En effet, la différenciation permet aux entreprises de disposer d'un certain pouvoir de marché.

L'oligopole correspond à une situation de marché où quelques grandes entreprises dominent l'offre. En effet, les décisions des entreprises sont interdépendantes.

Le monopole correspond à un marché sur lequel une seule entreprise offre le produit. En effet, le monopoleur dispose d'un fort pouvoir de marché, même s'il reste limité par la demande.

#### Question 2 (3 points)

Rappel de la question : Déterminez graphiquement l'équilibre du marché du thon blanc.

L'équilibre du marché correspond au point où la quantité demandée est égale à la quantité offerte. En effet, c'est à ce prix et pour cette quantité que les intentions des acheteurs et des vendeurs coïncident.

À partir du tableau, on observe qu'au prix de 18 euros, la quantité demandée est égale à la quantité offerte, soit 100 kg. Le prix d'équilibre est donc de 18 euros et la quantité d'équilibre est de 100 kg.

#### Question 3 (3 points)

Rappel de la question : Le gouvernement instaure une taxe de 2 euros par kg sur les vendeurs.

Une taxe de 2 euros par kg sur les vendeurs entraîne un déplacement de la courbe d'offre vers le haut. En effet, pour une même quantité offerte, les producteurs doivent recevoir un prix supérieur de 2 euros pour compenser la taxe.

Avant la taxe, l'équilibre du marché est atteint pour un prix de 18 euros et une quantité de 100 kg.

Après la taxe, pour que les producteurs offrent 100 kg, ils doivent désormais recevoir 18 euros nets, ce qui correspond à un prix payé par les consommateurs de 20 euros. Or, au prix de 20 euros, la quantité demandée n'est plus que de 60 kg.

Le nouvel équilibre se situe donc au prix de 19 euros payé par les consommateurs et une quantité échangée de 80 kg. Les producteurs reçoivent un prix net de 17 euros ( $19 - 2$ ).

On constate que la taxe entraîne une hausse du prix payé par les consommateurs (de 18 à 19 euros), une baisse du prix reçu par les producteurs (de 18 à 17 euros) et une diminution de la quantité échangée (de 100 à 80 kg).

Modèle CCYC : ©DNE  
Nom de famille (naissance) :

Prénom(s) :

N° candidat :

N° d'inscription :



Né(e) le :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

1.1

## ANNEXE

sujet 22

À rendre avec la copie

